AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-4-75021491

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 86-36-24)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
~~30 Francs~~
50 Francs

BULLETIN TECHNIQUE N° 47

25 MARS 1975

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les conditions climatiques ayant été peu favorables au développement de la végétation des pommiers et des poiriers, le traitement conseillé dans notre Bulletin du 14 Mars a pu être en général différé.

La maturation des périthèces a été également ralentie et les projections d'ascospores ont été très faibles durant toute la semaine dernière.

Toutefois, la prochaine élévation sensible des températures aura pour conséquence de provoquer une évolution rapide de la végétation et d'augmenter les projections d'ascospores. De plus, dans de nombreuses situations, les pluies ont été suffisamment abondantes pour lessiver la dernière application.

Un nouveau traitement est donc à prévoir dès que possible s'il n'a pas déjà été exécuté au début de cette semaine. Pour les variétés de pommiers plus tardives, le premier traitement doit être exécuté au fur et à mesure qu'elles arriveront au stade sensible C3 - D.

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques de la semaine écoulée ont été peu favorables à l'Oïdium du pommier. Toutefois, dans les vergers contaminés l'année précédente, il est conseillé de profiter de la lutte contre la Tavelure pour combattre cette maladie.

MONILIA DU PRUNIER ET DU CERISIER

La prochaine période pluvieuse risque de provoquer des dégâts plus ou moins importants.

En conséquence, nous indiquons, dès à présent, qu'un deuxième traitement doit être effectué à la fin de la floraison en utilisant un des produits conseillé dans notre Bulletin du 5 Mars.

MALADIE DU DESSECHEMENT DES JEUNES POUSSES DU FRAMBOISIER (Didymella applanata)

Les projections d'ascospores risquent de devenir plus importantes lors du prochain réchauffement. Il y a donc lieu d'effectuer un nouveau traitement dans toutes les situations où le traitement conseillé dans notre Bulletin du 14 Mars aura perdu son efficacité par suite des pluies abondantes ou du développement de la végétation.

HOPLOCAMPE DU POIRIER

Dans les rares vergers où des dégâts de ce ravageur ont été observés (un seul gros vers à odeur de punaise dans les jeunes fruits), un traitement est nécessaire à la fin de la floraison au stade G (début de la chute des pétales) en utilisant un des produits suivants : AZINPHOS (40 g/hl), LINDANE (20 g/hl), MALATHION (75 g/hl), PARATHION ETHYL (20 g/hl), PARATHION METHYL (25 g/hl), PHOSALONE (60 g/hl).

P. 360

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Dans les vergers où l'on redoute des attaques de psylles, il est conseillé d'utiliser un produit efficace contre ces deux ravageurs (voir à ce sujet le numéro de Mars de la revue "Phytoma").

HOPLOCAMPE DU PRUNIER

Dans les vergers où ce ravageur peut être dangereux, il est nécessaire d'effectuer un traitement lorsque les trois quarts des pétales seront tombés en utilisant un des produits conseillés contre l'Hoplocampe du poirier.

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA ET MELIGETHES

Les indications données dans notre Bulletin du 14 Mars restent toujours valables. Il est à craindre, dès le prochain réchauffement, une sortie importante de ces ravageurs dans les cultures.

ACCIDENTS DE VEGETATION SUR COLZA

On observe actuellement, dans un certain nombre de cultures de colza, des accidents de végétation : tiges ou feuilles plus ou moins déformées, feuilles portant des proliférations anormales ou parfois réduites à la nervure principale, décollement de l'épiderme inférieur des feuilles, boutons floraux détruits.

Faisant suite à un hiver anormalement doux qui n'a pas arrêté complètement la végétation du colza, les fortes gelées de la fin de Février et du mois de Mars sont certainement à l'origine de quelques unes de ces manifestations, notamment du décollement de l'épiderme de certaines feuilles.

Sans que l'on puisse encore l'affirmer, ces conditions climatiques exceptionnelles ont vraisemblablement provoqué une mauvaise alimentation des colzas et ont été à l'origine de carences alimentaires. Des observations qui sont en cours actuellement permettront peut être de donner ultérieurement des précisions sur les causes de ces accidents de végétation.

PROTECTION DES ABEILLES — TOUTES CULTURES

L'arrêté ministériel du 25 Février 1975, paru au Journal Officiel du 7 Mars 1975, concerne les dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole. Dans un très prochain Bulletin nous donnerons le texte intégral de cet arrêté ainsi que la liste des matières actives et des spécialités commerciales reconnues non toxiques pour les abeilles et qui peuvent être utilisées sur toutes les cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

Nous précisons dès à présent que seules les matières actives suivantes sont reconnues non toxiques pour les abeilles : CHINOMETHIONATE, CHLORPHENAMIDINE, DICOFOL, DIETHION, ENDOSULFAN, HYDROXYDE DE TRICYCLOHEXYLETAIN, PHOSALONE, PYRETHRINES SYNERGISEES, ROTENONE, TETRADIFON, TETRASUL, TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANE.

Dans la revue Phytoma, à la page 42, il y a deux erreurs qu'il convient de rectifier : les mentions non dangereux pour les abeilles ne s'appliquent pas au CARBOPHENOTHION et au DRAZOXOLON mais au CHINOMETHIONATE et à l'ENDOSULFAN.

MOUCHE DU CHOU — CULTURES LEGUMIERES

Les conditions climatiques redevenant progressivement favorables à l'activité de ce ravageur, de nouvelles pontes plus nombreuses risquent d'être déposées au pied des choux.

Les méthodes de lutte ont été précisées dans notre Bulletin du 5 Mars.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT

B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS